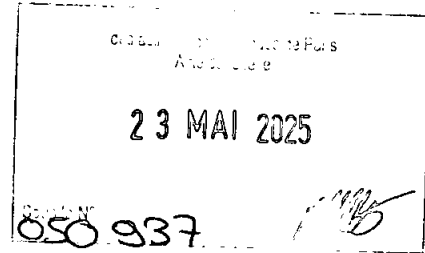


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 22/05/2025 - 50937 - 2020 B 09016 - 882 475 478 - A.V. Audio

A.V. AUDIO
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Square Mignot
75016 Paris
882 475 478 RCS Paris



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30/06/2024

L'an deux mille-vingt-quatre et les trente juin à dix-huit heures trente.

Le soussigné,

VIOLA Alexis

Né le 15/05/1984 de nationalité italienne

Demeurant 5 Square Mignot, 75016 Paris

Associé unique de la Société A.V. AUDIO

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31/12/2023.

Les comptes annuels de l'exercice ont été adressés à l'associé unique, soit dans les cinq mois de la clôture de l'exercice clos le 31/12/2023.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associé unique au siège social

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus de la présidence
- Affectation du résultat

PREMIÈRE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, après avoir entendu la lecture, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport et plus spécialement les opérations réalisées pendant la période courant depuis la signature des statuts jusqu'à l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

L'associé unique constate donc que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître un déficit de 1 262.40 euros.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

**DEUXIÈME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES**

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 1 262.40 euros de la manière suivante :

-report à nouveau	4 382.35€
-résultat de l'exercice	- 1 262.40 €
-solde du compte report à nouveau	3 119.95 €

Rappel des dividendes distribués

L'Associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, constate que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois précédents exercices, le montant desdits dividendes éligibles et de ceux non éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 dudit code, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE DISTRIBUE	DIVIDENDE ELIGIBLE A LA REFACTION	DIVIDENDE NON ELIGIBLE A LA REFACTION
31/12/2021	-	-	-
31/12/2022	-	-	-

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

TROISIÈME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce l'associée unique relate la ou les convention(s) qui ont été conclues entre la Société et le Président.

- Le président et associé unique détient à la clôture de l'exercice 2023, un compte courant créateur de 13 834.11 euros.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

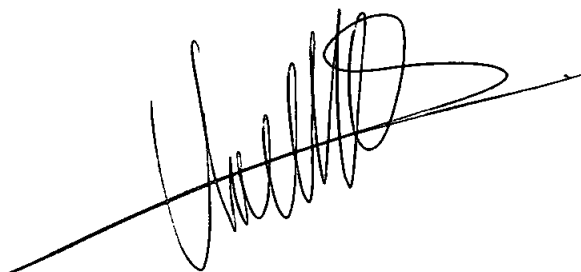
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique de la société.

VIOLA Alexis
Associé unique

*Copie certifiée conforme
à l'original par le président.*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alexis Viola', written over a horizontal line.

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		AV AUDIO		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		5 Square Mignot		75116 PARIS	
SIRET		8 8 2 4 7 5 4 7 8 0 0 0 2 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31 12 2023	
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions	
		1		2	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012	
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	10 533	030 367 10 166
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5)		044	10 533	048 367 10 166
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	2 129	074 2 129
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	6 007	086 6 007
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096	8 136	098 8 136
	Total général (I + II)		110	18 668	112 367 18 302
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		88
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves () dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)		132		
	Report à nouveau		134		4 382
	Résultat de l'exercice		136		(1 262)
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		4 208
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 260)		172		260
	Comptes courants d'associés		173		13 834
	Autres dettes		175		
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176		14 094	
Total général (I + II + III)		180		18 302	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	10 533
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copie certifiée conforme à l'original par le président